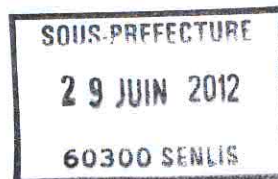


maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 9 mai 2012

11 Associations à caractère sanitaire et social - subventions



Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme PAMART	Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose:

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, aux événements proposés à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser des liens sociaux et favorisent l'esprit d'initiative et de solidarité.

Pour les accompagner dans leur développement, des subventions sont attribuées. Au titre de l'année 2012, 4 associations sollicitent une participation financière de la Ville de Creil :

Union nationale des retraités et personnes âgées (UNRPA)

Depuis de nombreuses années, l'UNRPA section de Creil propose des activités de loisirs aux personnes âgées et retraités afin de lutter contre leur isolement. Afin de poursuivre ces actions, il vous est proposé de verser une subvention de 1 000 €.

maintenant !

Solidarité sans papiers – collectif de soutien aux migrants du bassin creillois

Cette association créée en février 2011 prolonge le travail effectué, en préalable, par un collectif qui agit sur le même champ de solidarité. Une subvention de 300 € est proposée pour leur permettre de réaliser un accompagnement des migrants dans leur démarche de régularisation de leur situation.

Vacances et familles 60

Installée depuis 25 ans à Creil, cette association met en place des départs en vacances destinés à des familles à faibles revenus. Ce type de projet permet d'utiliser les vacances comme facteur d'insertion sociale. Pour l'été 2012, 15 familles creilloises sont d'ores et déjà inscrites soit 60 participants au total. Une subvention de 900 € est proposée. Celle-ci est calculée sur la base de 15 € par participant, enfant ou adulte, et doit venir en déduction des frais de transports qui sont à la charge de la famille.

L'association des paralysés de France (APF)

Depuis plusieurs années, l'APF organise à Creil (salle Voltaire) des rencontres entre adhérents autour de discussions, de jeux de société, d'ateliers, de sorties, d'organisation de projets... Une quinzaine de creillois en situation de handicap participe aux activités régulières et 126 personnes issues du bassin creillois (sur les 426 adhérents de l'Oise) sont présentes aux activités ponctuelles. Une subvention de 500 € est proposée.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance» en date 9 mai 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

Associations	Subventions
UNRPA	1 000 €
Solidarité sans papiers	300 €
Vacances et familles 60	900 €
APF	500 €
Total	2 700 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 65741/520/CB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

2/2

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29.06.12 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakuy